



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 23 octobre 2024

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement en date du 11 octobre 2024, réf N° 1/23/0618, la société

### ARCELORMITTAL LUXEMBOURG

a eu l'autorisation pour une opération de valorisation, utilisation et stockage temporaire de déchets, concassage, excavations de terres polluées et décontamination in-situ à Ehlerange.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla**i de quarante jours à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **23 octobre 2024 au 02 décembre 2024 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Pour la secrétaire empêchée,  
la secrétaire adjointe  
Marie Greveduschéne



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz